

SIAMS 2012 du 8 - 11 mai 2012

Guide de l'exposant

1. Stands construits

SIAMS loue des stands construits. Les éléments suivants sont compris dans le prix:

- parois blanches (hauteur: 2,5m), tapis anthracite, bandeau avec le nom de l'entreprise (hauteur du bandeau: 30cm), 1 spot de 100W par 4m², le nettoyage quotidien du stand à partir du soir précédant le début de l'exposition.

Le stand construit ne contient ni mobilier ni cabine. Des formulaires „Commandes de mobilier“ sont disponibles sur notre site internet: www.siams.ch / Inscription – commandes.

2. Surfaces nues

Les entreprises qui le désirent peuvent venir à l'exposition avec leur propre stand. Dans ce cas, seule la surface au sol sera louée. Le nettoyage quotidien du stand est également compris dans le prix et ce, dès le soir précédant le début de l'exposition. Pour des questions techniques, un plan du stand individuel doit être transmis à SIAMS SA jusqu'au 30 janvier 2012. La hauteur maximale autorisée est de 3,5m.

3. Surfaces d'exposition du SIAMS 2012

L'intérêt à participer à la 13ème édition du SIAMS est déjà fortement marqué. Afin de pouvoir accueillir un maximum d'exposants et offrir ainsi aux visiteurs la plus large gamme possible de produits, nous sommes à nouveau contraints de devoir limiter le nombre de m² par secteur d'activité. Aucune décision définitive n'est tombée à ce jour et nous étudions chaque possibilité. Si les limitations de surface s'avéraient nécessaires, celles-ci seraient réparties ainsi:

Machines, machine-outils	max. 36m ²
Equipements	max. 27m ²
Automation	max. 27m ²
Outils, accessoires	max. 27m ²
Matières	max. 18m ²
Sous-traitance	max. 18m ²
Services	max. 9m ²

4. Facturation

Lors de la facturation de l'acompte, un supplément de fr. 30.-/m2 sera facturé pour chaque stand construit ou surface nue. Ce supplément sera restitué lors de la facture finale si, et seulement si les formulaires „Commandes techniques“ et „Inscription au catalogue“ nous seront parvenus dans les délais impartis (voir la liste des différents documents sur notre site internet: www.siams.ch). Ce supplément ne concerne pas les commandes de mobilier ni les annonces des machines lourdes.

5. Commandes techniques

Le document „Commandes techniques“ se trouve sur notre site internet: www.siams.ch / Inscription – commandes. Celui-ci comprend les commandes de prises électriques, d'air comprimé, de ligne téléphonique, de place de parc et la manutention des machines lourdes. Pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'installer des arrivées d'eau.

Installation électrique minimale: une prise T-13. Si aucune commande ne nous parvient, celle-ci sera installée et facturée d'office.

Le réseau WIFI sera disponible dans les halles dès le vendredi 4 mai 2012.

6. Inscription au catalogue

L'inscription au catalogue est obligatoire. Les coordonnées de base (nom de l'entreprise, adresse complète, 12 rubriques „codes produits“ et 8 lignes de texte) seront facturées fr. 250.-. Il est toutefois possible d'ajouter des „codes produits“, du texte ou une annonce publicitaire. Les prix seront indiqués dans ledit formulaire Vous le trouverez également sur notre site internet: www.siams.ch / Inscription – commandes.

7. Arrivée des machines et manutention dans les halles

L'arrivée des machines de plus de 1'000kg est gérée par un plan-horaire qui vous parviendra en temps voulu. Si ce plan n'est pas respecté, les machines seront déchargées selon la disponibilité du personnel sur place.

Seule la maison Bauberger AG, manutentionnaire officiel du SIAMS, est habilitée à transporter les machines dans les halles. Les tarifs de la maison Bauberger AG peuvent être consultés sur notre site internet: www.siams.ch / Inscription – commandes. Les exposants ont également la possibilité de transporter leurs machines au moyen d'un transpalette. Pour les petites machines et marchandises diverses, un service de manutention avec élévateur est à disposition dans les halles. Les montants inférieurs à fr. 150.- sont à régler sur place.

8. Gestion des emballages vides

La gestion des emballages vides est prise en charge par la maison MCC. Des étiquettes autocollantes sont à disposition au stand „Info SIAMS“. Celle-ci doivent être remplies et collées de façon visible sur les emballages (transportables) à débarrasser. Le prix de 72.-/m³ comprend l'entreposage et la livraison retour sur le stand.

9. Livraison et reprise de la marchandise

La prise en charge des livraisons et des machines est l'affaire de l'exposant. En l'absence d'un responsable de l'entreprise ou d'instructions claires, celle-ci ne pourra s'effectuer.

Le déchargement et chargement de petit matériel par un élévateur sont à payer cash ou par carte de crédit sur place.

Lors du montage et démontage, un Checkpoint avec gestion du trafic sera mis en place. Le personnel vous donnera les indications à suivre.

10. Système de caution durant le montage/démontage

Afin de garantir un flux régulier du trafic autour des halles lors du montage et démontage, nous mettons sur pieds un système de caution. Un exposant qui vient livrer son matériel en voiture devra déposer une caution de fr. 100.- qui lui donne le droit de rester 45min. (60 min. avec une camionnette) et de quitter ensuite les pourtours de la halle pour aller se parquer plus loin. Si le délai est respecté, la caution lui sera restituée. Par contre, lors d'un dépassement du délai imparti, la caution ne sera pas rendue.

Les personnes responsables de la gestion du trafic autour des halles restent 1h après l'entrée du dernier véhicule. Il n'est ainsi pas possible qu'un exposant quitte le site dans le délai imparti sans avoir reçu sa caution en retour.

11. Déchets

Les déchets durant le montage et démontage sont facturés fr. 45.-/m³. Le dernier jour de l'exposition, un sac de 110li est distribué sur chaque stand. Tous les déchets doivent être mis dans ce sac. Celui-ci ne sera pas refacturé.

11.1 Déchets spéciaux

Les déchets spéciaux comme les huiles, les liquides de refroidissement, les copeaux etc. doivent être annoncés à l'avance et seront facturés séparément.

12. Règlement

Le présent guide de l'exposant fait partie intégrante du règlement SIAMS. Vous trouverez ledit règlement sur notre site internet: www.siams.ch / Inscription – commandes.